



Appel à propositions dans le cadre de l'EDEC Textiles-Mode-Cuirs 2016-2019

Évaluation de l'EDEC Textiles-Mode-Cuirs 2016-2019

Opcalia / Département Branches / Textiles-Mode-Cuirs
47 rue de la Victoire
75 009 PARIS
☎ 01 76 53 55 03



SOMMAIRE

PRESENTATION GENERALE DE L'EDEC TEXTILES-MODE-CUIRS 2016-2019	3
1. LES ORIGINES DU PROJET ET SA GOUVERNANCE.....	3
2. LES ENJEUX DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE	3
3. LES PRIORITES D'ACTION, LA FEUILLE DE ROUTE ET LES PUBLICS DE L'EDEC	4
PERIMETRE DE L'EVALUATION	5
1. OBJECTIFS DE L'EVALUATION	5
2. PRECONISATIONS	7
3. METHODE D'EVALUATION.....	8
4. RESSOURCES MISES A DISPOSITION POUR L'EXERCICE DE MISSION D'EVALUATION	8
5. LIVRABLES ATTENDUS.....	9
SELECTION DU PRESTATAIRE	9
1. MODALITES DE PILOTAGE DE L'EVALUATION ET PLANNING D'INTERVENTION	9
2. CONDITIONS FINANCIERES.....	9
3. CONTENUS DES PROPOSITIONS.....	9
CALENDRIER DE L'APPEL A PROPOSITIONS ET DU PROJET	10



Présentation générale de l'EDEC Textiles-Mode-Cuirs 2016-2019

1. Les origines du projet et sa gouvernance

Le 15 novembre 2016, huit branches professionnelles ont signé avec l'État un accord-cadre national portant Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) dans les branches Textiles-Mode-Cuirs, pour une période de 2 ans et demi, centré sur **la transformation numérique des entreprises**. **L'ensemble** de ces branches professionnelles (à savoir Tannerie et Mégisserie, Maroquinerie, Chaussure, Industries Textiles, Industries Mode et Habillement, Couture, Pressing et Blanchisseries, Services textiles) représente plus de **8 000 entreprises (dont 93% de moins de 50 salariés)** et **170 000 salariés** (Chiffres Opcalia 2015)¹. L'ambition est de maintenir voir développer l'emploi de la filière sur le sol français.

Le comité de pilotage de l'EDEC (COFIL), composé des branches professionnelles, du Ministère du travail (DGEFP) et d'Opcalia en tant qu'organisme relais, détermine la feuille de route des actions à conduire dans le cadre de ce dispositif.

Le comité technique de l'EDEC (COTEC), composé du Ministère du travail (DGEFP) et d'Opcalia, organisme relais, prépare les COFIL et assure le suivi de la mise œuvre des actions décidées par le COFIL.

Enfin, Opcalia est l'organisme relais mandaté par les branches professionnelles Textiles-Mode-Cuirs et le Ministère de l'emploi pour la mise en œuvre les actions de l'EDEC.

2. Les enjeux de la transformation numérique

Indépendamment des opportunités qu'elle offre (innovations, invention de nouveaux modèles d'affaires et de partenariats...autant de leviers de compétitivité et de croissance), **la transformation numérique touche** aujourd'hui, de façon plus ou moins prononcée, l'ensemble des secteurs et des entreprises, dans les **méthodes de conception, de production, de marketing, de collaboration, d'organisation et de travail**.

La première conséquence visible de cette transformation est une évolution plus rapide des métiers et des compétences du fait des nouvelles attentes des marchés concernés, des nouvelles technologies, de la diffusion massive de nouveaux outils de travail (les applicatifs professionnels –ERP, CRM,...-, la présence professionnelle sur les réseaux sociaux, le recours à des machines à commande numérique...) et des modifications des conditions d'exercice des métiers, donc des compétences nécessaires et de leur apprentissage.

La fonction Ressources Humaines (RH) de l'entreprise sera particulièrement impactée du fait de la transformation numérique. **Le numérique constitue au demeurant un levier de professionnalisation et de valorisation de la fonction RH**. Ses applications permettent au processus RH de se transformer : cela concerne en particulier l'outillage d'une gestion prévisionnelle des compétences, l'appui au recrutement, la diffusion et le management d'une image positive de l'entreprise et de ses métiers, en interne comme vis-à-vis de l'externe, l'appui à la conduite des entretiens professionnels, le processus d'évaluation des compétences et l'innovation dans la formation (FOAD, sauvegarde et transmission numérique de savoir-faire, blended learning et parcours individualisés,...).

¹ Pour en savoir plus sur l'accord portant Engagement de Développement des Emplois et des Compétences : [cliquez ici](#)

Les petites et moyennes entreprises de la filière Textiles-Mode-Cuirs ne peuvent pas rester spectatrices de cette révolution culturelle qui les impacte tout autant que leur environnement. Aussi, afin qu'elles opèrent une réelle prise de conscience, il importe que l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise (dirigeants puissent percevoir les résultats concrets de la transformation numérique, entendre le témoignage réaliste de leurs pairs, pionniers en matière de transformation numérique, sur les voies empruntées (pas de cheminement unique), se sentir concernés et être convaincus pour s'engager eux-mêmes dans la conduite du changement.

3. Les priorités d'action, la feuille de route et les publics de l'EDEC

Les signataires de l'EDEC ont fixé deux priorités d'action pour cet EDEC, déclinés en une feuille de route opérationnelle.

Cette feuille de route comprend trois axes d'intervention regroupant chacune des actions à conduire, formalisées dans des « fiches-actions ». Ces dernières déterminent les objectifs, les indicateurs de réussite et les moyens associés de chacune des actions au démarrage de la mise en œuvre. Ces fiches-actions sont jointes en annexe de cet appel à propositions.

Priorités

Priorité 1

Déterminer les **compétences** nécessaires à l'entreprise dans sa démarche d'appropriation du numérique

Priorité 2

Intégrer et développer les **outils** numériques dans l'ensemble du processus RH de l'entreprise

Feuille de route 2016-2019

Axe 1 - Dresser un état des lieux de la maturité numérique des PME, les sensibiliser et accompagner leur transformation numérique

Axe 2 - Informer et outiller les dirigeants des PME TMC sur les opportunités offertes par le numérique

Axe 3 - Expérimenter et valoriser les outils modernes d'appui numérique dans les différents domaines et process RH

- Digital au service des recrutements ;
- Digital au service de la gestion des compétences ;
- Digital au service de la formation & certification ;
- Digital au service de la transmission des savoir-faire.

Des entreprises et les publics visés :

- † les PME, prioritairement les PME de moins de 50 salariés ne disposant pas de fonction RH structurée ;
- † les dirigeants des PME ;
- † les acteurs internes de la gestion des ressources humaines ;
- † le personnel encadrant, managers intermédiaires ;
- † les salariés fragilisés dans leur emploi, en particulier les salariés les moins qualifiés, les salariés de 45 ans et plus, les jeunes salariés en insertion professionnelle.



Périmètre de l'évaluation

L'évaluation porte sur un périmètre composé de trois cercles concentriques :

- **Le 1er cercle** concerne le **champ stricto sensu de l'EDEC Numérique Textiles – Mode- Cuirs** à savoir :
 - les sept branches de la filière Textiles – Mode- Cuirs et leurs entreprises adhérentes (dirigeants, RRH, managers, salariés) ;
 - les 3 axes d'intervention de l'EDEC Numérique Textiles – Mode- Cuirs.

L'évaluation apprécie les résultats directs (= l'atteinte des objectifs) des actions conduites dans le cadre de l'EDEC Numérique Textiles-Mode-Cuirs.

- **Le 2^{ème} cercle** concerne les **impacts indirects des actions de l'EDEC sur l'écosystème emploi-formation** de la filière Textiles – Mode – Cuirs (Organismes de formation, Consultants RH-Numérique, Conseillers Opcalia...) ou la professionnalisation des acteurs impliqués dans leur mise en œuvre (DAN, Marque employeur, STSF...).
- **Le 3^{ème} cercle** est, par extension, la **mesure du prolongement des actions de l'EDEC hors de leur champ**, notamment :
 - le partenariat DGEFP (ayant missionné l'AFPA) / COPANEF / branches débouchant sur une **certification interbranches / intersectorielles** ;
 - l'inscription des actions dans une **réflexion globale et de long terme relative à l'offre de service proposée aux entreprises de la filière, notamment la recherche de cohérence et d'une articulation activités-compétences/certification/formation** (adhérences avec les projets PIC dans lesquels la filière Textiles – Mode – cuirs est présente) ;
 - la mobilisation du dispositif de sauvegarde et de transmission de savoir-faire à **l'appui d'une démarche de labellisation EPV** en partenariat avec la DGE ;
 - l'utilisation d'outils produits dans le cadre de l'EDEC (SIRH de branche, Banque de profils...) au service d'une **expérimentation initiée par OPCALIA de parcours individualisés**.

Le fil conducteur de l'évaluation de l'EDEC Numérique Textiles-Mode-Cuirs est la transformation numérique des entreprises de la filière et en particulier leur gestion des ressources humaines.

1. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation de la mise en œuvre de l'accord-cadre EDEC Numérique Textiles – Mode- Cuirs a pour objectif d'apprécier :

- **l'impact global de l'ensemble des actions engagées dans le cadre de cet EDEC au regard des deux priorités fixés dans l'accord-cadre.** A cet égard, le prestataire sélectionné questionnera :
 - la pertinence des actions de l'EDEC en réponse à la nécessaire prise de conscience des enjeux du numérique par les entreprises TMC ;
 - l'attractivité de ces actions pour engager les entreprises TMC sur leur propre voie de transformation numérique ;
 - la diffusion et l'appropriation d'une culture numérique auprès des différentes parties prenantes de l'entreprise (dirigeants, RRH, managers de proximité, salariés) ;
 - l'intégration du numérique dans les différents process et domaines RH ;
 - et leur impact sur la performance de la gestion des ressources humaines à un double niveau, celui de la branche et celui de l'entreprise.



- **les actions conduites dans le cadre de l'EDEC Numérique Textiles-Mode-Cuirs**

- **Pour chaque action, la mesure de :**

- **leur pertinence** : l'adéquation de l'action avec le(s) problème(s) à traiter / l'adéquation des objectifs de l'action et des besoins de la filière / des attentes des bénéficiaires / des besoins du territoire ;
- **leur efficacité** : l'atteinte de l'objectif affecté à chaque action ; l'analyse des bénéficiaires directs et indirects ; la plus-value des actions EDEC par rapport à l'offre de service existante de l'OPCO ; le taux de défection des entreprises sur les actions engagées ; le taux de satisfaction des bénéficiaires ;
- **leur impact** : les retombées de l'action à moyen et long termes, l'appréciation de ses effets sur l'écosystème emplois-compétences de la filière (lien de causalité direct ou indirect avec le projet), prévus ou imprévus ;
- **leur pérennité** : l'examen des chances de continuité des effets positifs de l'action au-delà de l'aide extérieure de l'EDEC pour les branches et les entreprises ainsi que de l'opportunité de reproduction dans d'autres branches (ex. le SIRH de branche) et/ou de généralisation de l'action à plus grande échelle (ex. le dispositif de sauvegarde et de transmission de savoir-faire) ;
- **leur efficience** : le rapport des résultats obtenus / des moyens mobilisés.

- **Pour l'ensemble des actions, la mesure de :**

- leur cohérence d'ensemble et de complémentarité au regard des deux priorités de l'EDEC ;
- la couverture des TPE-PME (moins de 250 salariés), notamment la cible prioritaire des entreprises de moins de 50 salariés sans fonction RH structurées.

- **la capacité collective à toucher / à mobiliser les entreprises salariés :**

Il s'agit ici de mesurer et analyser les résultats des campagnes de communication, événements et ateliers régionaux d'entreprises tant dans leur contenu/format que les vecteurs de communication choisis vs résultats obtenus. L'évaluation distinguera :

- **les campagnes d'information sur l'autodiagnostic** (les éléments de langage utilisés pour toucher les entreprises / tutoriels ; les vecteurs et relais de communication utilisés vs résultats obtenus ; le nombre de relances ; taux de réponse post campagne) ;
- **les campagnes de sensibilisation et de valorisation des actions de l'EDEC via les ateliers régionaux d'entreprises** (les éléments de langage utilisés pour toucher les entreprises ; l'efficacité des vecteurs et relais de communication utilisés ; les relances ; la pertinence du format et du calendrier choisi ; le nombre d'entreprises inscrites sur ces ateliers vs le nombre d'entreprises présents ; le nombre d'adhésion aux actions suite aux ateliers et désistements) ;
- **les campagnes d'information sur les grands événements** (Journée de valorisation de la collection vidéo sur le salon Made in France, journée retours d'expérience marque employeur, journée de clôture EDEC...), **organisés dans le cadre de l'EDEC TMC** (les éléments de langage utilisés pour toucher les entreprises ; l'efficacité des vecteurs et relais de communication utilisés ; les relances ; la pertinence du format et du calendrier choisi ; le nombre d'entreprises inscrites sur ces événements vs le nombre d'entreprises présents).

- **le pilotage stratégique et opérationnel de l'EDEC (COFIL, COTECH, COSUI) :**

- la présence et l'implication des parties prenantes de l'EDEC (les sept branches ; les organisations patronales et les organisations syndicales ; l'Etat ; Opicalia) sur la durée de l'accord ;
- l'application des principes de l'équilibre entre les sept branches sur l'ensemble des actions et du pilotage de chaque opération par une branche ;
- le cheminement/ l'évolution des projets initiaux & la réorientation de certains projets (pertinence, opérationnalité) ainsi que le dépassement des aléas inhérents au mode projet ;



- le questionnement de la pertinence et de l'efficacité de la méthode agile utilisée pour certains projets (Banque de profils, SIRH de Branche) ;
 - l'articulation du national et du régional dans le pilotage et avec d'autres projets nationaux (ex. Travaux de certification interbranches) et régionaux (ex. PIA) ;
 - les dynamiques de coopération enclenchées au bénéfice de la filière.
- **la plus-value du dispositif EDEC en appui de l'accompagnement de la transformation numérique et de la professionnalisation des entreprises TMC :**
 - l'effet levier de ressources ;
 - ses modalités : le mode expérimental, l'ingénierie et l'outillage pérenne de la GRH, le partage des bonnes pratiques ;
 - la mise en relation / l'appui aux partenariats (ex. Pôle emploi, DGE, autres branches..) ;
 - la garantie de la qualité des actions conduites ;
 - l'apport d'expertise.
 - **la capitalisation sur l'ingénierie, les outils et les retours d'expérience au profit d'autres branches :**
 - le déploiement au sein de la filière des actions en-dehors de la branche pilote ;
 - la mobilisation sur des événements intersectoriels de capitalisation et à des rencontres de partage des bonnes pratiques.
 - **la notoriété et la compréhension du dispositif EDEC auprès des entreprises et de leurs salariés**
 - le respect de la mention obligatoire du cofinancement et de l'apport d'expertise Etat dans toute communication avec les bénéficiaires (entreprises / salariés) ;
 - l'enquête auprès des bénéficiaires (connaissance de l'EDEC Numérique / compréhension de ce qu'est un EDEC & des actions de l'EDEC numérique TMC / satisfaction des bénéficiaires).

2. Préconisations

Au-delà des résultats de l'évaluation visée au point 2, le prestataire veillera à identifier les marges de progression et formuler des pistes de solution, au regard du plan d'action d'ores et déjà déployé, pour :

- assurer un suivi à un an des effets des actions engagées dans le cadre de l'EDEC Numérique Textiles-Mode-Cuirs pour les branches et surtout dans les entreprises bénéficiaires/ préconisation d'un dispositif de suivi post EDEC ;
- faire progresser les entreprises Textiles-Mode-Cuirs sur leur transformation numérique (prise de conscience des enjeux, acculturation aux outils et usages du numérique et engagement sur leur propre leur propre transformation numérique intégrée au projet de l'entreprise) ainsi que leur gestion des ressources humaine à l'aide du numérique et ainsi poursuivre la dynamique enclenchée / préconisations en termes d'axes d'intervention et/ou d'actions ;
- accroître la capacité à informer-sensibiliser, à entrer en contact & à mobiliser les entreprises sur les sujets et actions traitées dans le cadre de l'EDEC / préconisations de solutions opérationnelles ;
- améliorer la capitalisation sur les retours d'expériences et leur formalisation ;
- renforcer dans le pilotage l'équilibre entre les branches et l'articulation entre le national et le régional.



3. Méthode d'évaluation

Il attendu du prestataire qu'il propose une méthodologie d'intervention qui cadre avec le temps imparti et la période considérée (de mai à août 2019) pour l'évaluation, notamment en séquencant et en adaptant les travaux d'évaluation.

La méthodologie proposée devra inclure :

- des notes de points d'étapes synthétiques reprenant les points saillants des objets de l'évaluation
- et l'audition :
 - des parties prenantes du financement et du pilotage de l'EDEC : les membres du COPIL ;
 - des représentants locaux des branches, de DR OPCALIA et de DIRECCTE ;
 - d'une fraction des bénéficiaires (entreprises et salariés).

Aussi, le prestataire intégrera et anticipera dans le calendrier de déploiement de sa feuille de route les contraintes inhérentes :

- à des points réguliers de rendu-compte de l'avancée des travaux d'évaluation au COTECH en période estivale ;
- à l'organisation avant la mi-juillet des auditions des branches, des interlocuteurs régionaux (branches, DIRECCTE, OPCALIA) et des bénéficiaires de l'EDEC.

4. Ressources mises à disposition pour l'exercice de mission d'évaluation

- L'accord cadre, les fiches actions constituant la feuille de route de l'EDEC et le tableau de financement associé, annexés à la convention financière OPCALIA ;
- Les comptes rendus de COPIL et des COSUI rendant compte de l'avancée et de la réorientation des actions ;
- Les retours d'expériences des opérations ;
- Une liste des livrables et les livrables (accès aux livrables déposés sur un Drive) ;
- Une liste des ateliers régionaux d'entreprises et des événements conduits dans le cadre de l'EDEC Numérique Textiles-Mode-Cuirs ainsi que les feuilles d'émargement associées ;
- Les résultats de la mesure d'audience du fil twitter EDEC, de la veille sur Scoop-it et des chaînes Dailymotion et Youtube accueillant la collection vidéo, ainsi que les impacts Presse EDEC ;
- Les résultats de la mesure de l'audience et de la satisfaction de l'EDEC Numérique auprès des entreprises et salariés de la filière ;
- Le nombre de bénéficiaires directs de l'EDEC en dissociant dirigeants d'entreprises et salariés ;
- Les bilans quantitatifs et qualitatifs des actions sur 2016-2019, comprenant les indicateurs compris dans les fiches action ;
- Les comptes rendus des COTEC ;
- Les feuilles d'émargement des COPIL et COSUI.



5. Livrables attendus

En cours de mission, le prestataire remettra :

- ✓ les comptes rendus des auditions ;
- ✓ 3 notes de points d'étape, reprenant les éléments saillants des résultats de l'évaluation en l'état de leur avancée.

A l'issue de sa mission, le prestataire remettra :

- ✓ **le rapport final d'évaluation** reprenant de façon exhaustive tous les points analysés, visés au point II ;
- ✓ **une synthèse du rapport d'évaluation** ;
- ✓ **un support de communication sur les résultats des actions conduites dans le cadre de l'EDEC Numérique Textiles-Mode-Cuirs** destiné au grand public et à une mise en ligne sur les sites web des membres du COPIL (Branches professionnelles, Ministères du travail, OPCALIA).

Les livrables de l'évaluation devront être produits et remis au COTECH **le 30 août 2019 au plus tard**.

Sélection du prestataire

1. Modalités de pilotage de l'évaluation et planning d'intervention

L'évaluation sera suivie par le COTECH, garant de son bon déroulement et relais d'information sur l'avancée des travaux d'évaluation au COPIL.

A cet effet, un calendrier des points réguliers sur le processus d'évaluation sera établi en accord avec le prestataire retenu. Ces points réguliers auront pour objet de faire un état de lieux de l'avancée des travaux, examiner et valider la qualité des livrables intermédiaires et consécutifs produits par le prestataire.

La mission devra démarrer à partir de mi-avril 2019 et s'achèvera au 30 septembre 2019.

2. Conditions financières

Un budget **maximum** de 60 000 € est alloué à cette action : les propositions budgétaires devront couvrir l'ensemble des coûts et frais engagés pour la réalisation des travaux, notamment les éventuels frais de transport, d'hébergement et de restauration.

3. Contenus des propositions

Les propositions devront impérativement :

- ✓ Comporter une présentation générale de l'organisme répondant,
- ✓ Démontrer la bonne compréhension de la mission qui lui sera confiée,
- ✓ Exposer la méthodologie, ses modalités de déploiement et les livrables intermédiaires envisagés,
- ✓ Formaliser les informations suivantes :
 - ✓ La composition de l'équipe mobilisée : l'interlocuteur référent et point de contact unique pour ces travaux ainsi que le profil de chacun des intervenants dont les CV mentionnera impérativement le lien avec le type de prestation objet du présent appel à projet et, en opportunité, avec les sujets traités dans l'EDEC textiles-Mode-Cuirs (Transformation numérique ; Gestion des ressources humaines ; Connaissance des TPE-PME).



- ✓ Une liste de références et descriptif pour des projets similaires d'évaluation et d'étude thématique.
- ✓ Un planning (cadrage, production, restitutions)
- ✓ Une proposition tarifaire (en €, en HT & TTC) détaillée avec le nombre de jours envisagés.

Les propositions seront communiquées aux membres du COPIL de l'EDEC, lesquels s'engagent à garder confidentielles les propositions reçues. Tous les prestataires qui auront répondu à l'appel à propositions seront individuellement informés par Opcalia de la suite qui a été donnée à leur candidature.

Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité ni contester pour quelque motif que ce soit le bien-fondé de la décision. Opcalia n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de son projet.

Calendrier de l'appel à propositions et du projet

Cet appel à propositions est ouvert du **22/03/2018 au 12/04/2018 avant 12h00**.

Les prestataires intéressés doivent envoyer leur proposition sous format électronique à Stéphanie Bertrand, Cheffe de projet Opcalia en charge de l'EDEC Textiles-Mode-Cuirs : stephanie.bertrand@opcalia.com

Date	Étapes
12/04/2019 avant 12h00	Réception des dossiers de candidatures
18/04/2019 à 10h00 à Opcalia	Examen des propositions et audition si besoin des prestataires. Sélection par le comité de suivi
25/05/2019 à 14h00 à Opcalia	Réunion de cadrage et démarrage du comité de suivi avec le prestataire sélectionné
18/06/2019 à 14h00 à Opcalia	Point d'avancement avec le comité de suivi*
16/07/2019 à 14h00 à Opcalia	Point d'avancement avec le comité de suivi*
27/08/2019 à 14h00 à Opcalia	Point d'avancement avec le comité de suivi et remise des livrables attendus*
10/09/2019 à 9h30 à la DGEFP	Présentation des résultats de l'Evaluation devant le COPIL de l'EDEC

*Les dates des points d'avancement pourront être aménagées en fonction des agendas.

Pour toute information complémentaire,
Contactez Stéphanie BERTRAND – Cheffe de projet de l'EDEC numérique TMC
stephanie.bertrand@opcalia.com / 01 76 53 56 04